

A photograph of a dense forest with tall, thin trees and a blue sky visible through the canopy. The ground is covered with green undergrowth and fallen logs.

Projet de PAFIO 2023-11

Résultat de la planification
Secteurs d'intervention potentiels, chemins
et infrastructures

UA 11161

AVANT PROPOS

Tel que présenté aux membres de la TGIRT lors des dernières consultations, **certaines VOIC ne sont pas entièrement corrigés** lors de l'exercice du PAFIO pour différentes raisons. Lors de la confection de chacune des programmations annuelles (**PRAN**), les modalités pour **ces VOIC seront appliquées et respectées**. De plus, tel que réalisé dans l'UA 11161 depuis 2019, une présentation démontrant le respect de ces VOIC sera produite et déposée aux membres de la TGIRT.

Cette façon de procéder se veut plus efficace en matière de planification. En effet, en appliquant les correctifs dès l'exercice du PAFIO, plusieurs peuplements seraient retirés alors qu'ils pourraient être en réalité, récoltés en toute conformité alors qu'à l'opposé, d'autres seraient conservés et ne pourraient être récoltés.

VOIC en cause :

- Dérogation COS: blocs compacts (massifs)
- Structure d'âge
- Entente GIRN sur les paysages (superficie, pourcentage, 600-900)
- Ravage de cerfs



Objectif du PAFIO



Ajout de secteurs d'intervention potentiels (et infrastructures) afin de permettre une flexibilité dans la planification forestière ce, dans un contexte épidémique, gel de vieilles forêts et d'un gel de la zone d'habitat en restauration du Caribou (ZHR)



Contenu du PAFIO



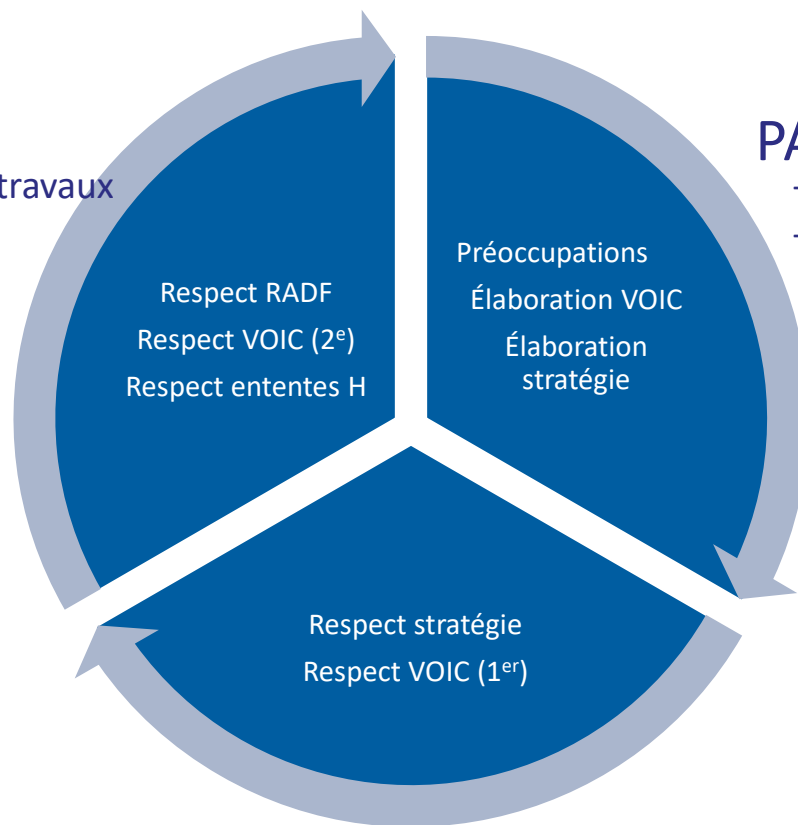
- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP) - travaux commerciaux et non commerciaux (stade gaulis)
- Localisation des chemins et des infrastructures à construire, à améliorer, à réfectionner ou à fermer

Superficiés planifiées et chemins à construire, améliorer, réfectionner ou fermer

- 41 405 ha de travaux commerciaux
- 12 124 ha de travaux non commerciaux (principalement du potentiel de nettoyage)
- 705 km de chemins:
 - 445 km à construire
 - 37 km à construire et refermer
 - 11 km existant à fermer
 - 177 km en amélioration
 - 35 km en réfection



PRAN
-1 an de travaux

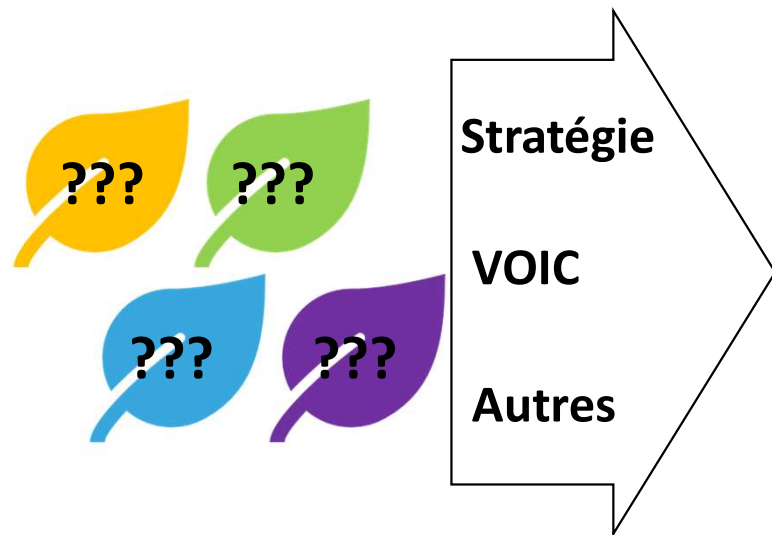


PAFI-T
-orientations
-maj au 5 ans

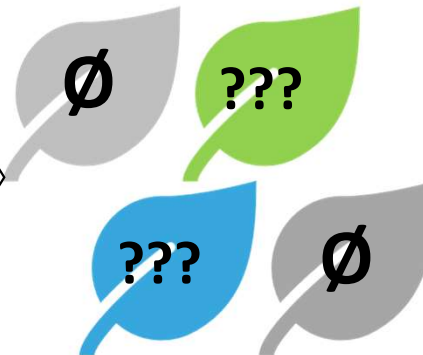
PAFI-O
-Cartographie brute
-2 à 5 ans

PAFIO..

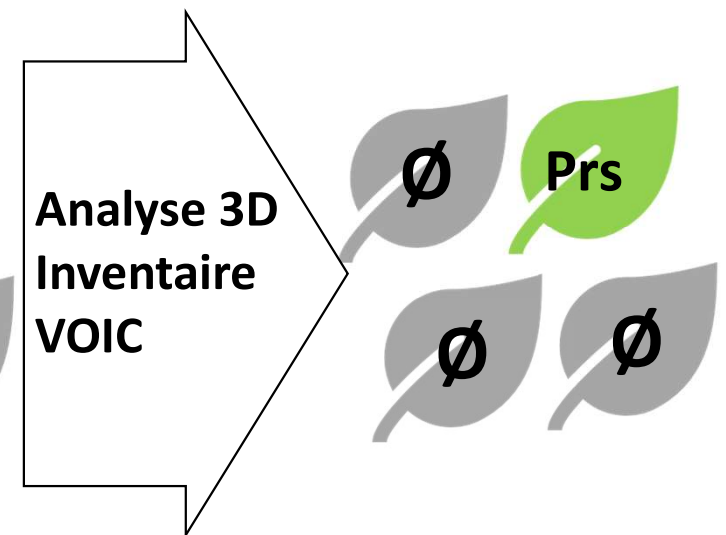
Données écoforestières brutes



PAFIO



PRAN 300

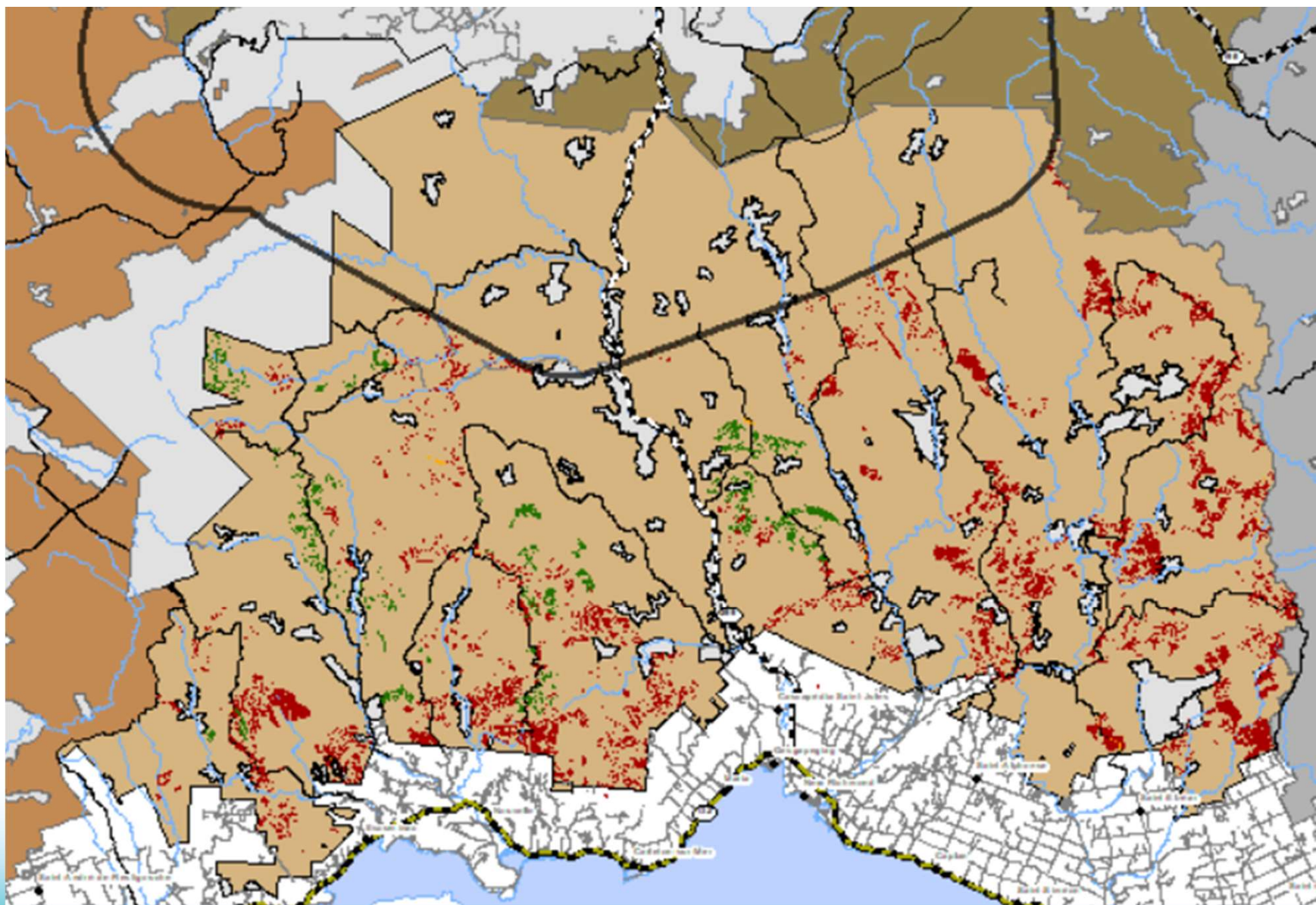
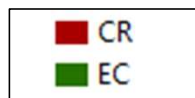


Éléments considérés lors de la planification forestière

- Les **VOIC**, incluant les indicateurs économiques et écosystémiques (Vieilles forêts)
- Les peuplements vulnérables à la **TBE**
- La **stratégie 2023-2028**
- Préoccupations autochtones
- Les garanties d'approvisionnement
- La réglementation
- La tenure des terres, les affectations, les usages forestiers
- La certification forestière
- Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (**ZHR caribou**)
- Les plans d'aménagement fauniques
- Les sites fauniques d'intérêt
- Les ententes administratives
- Les ententes et les mesures d'harmonisation convenues
- (...)

PAFIO 2023-11

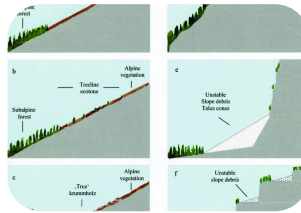
En image...



Respect de la stratégie d'aménagement



Grands Types
Forêt



Contraintes
opérationnelles



Petit bois



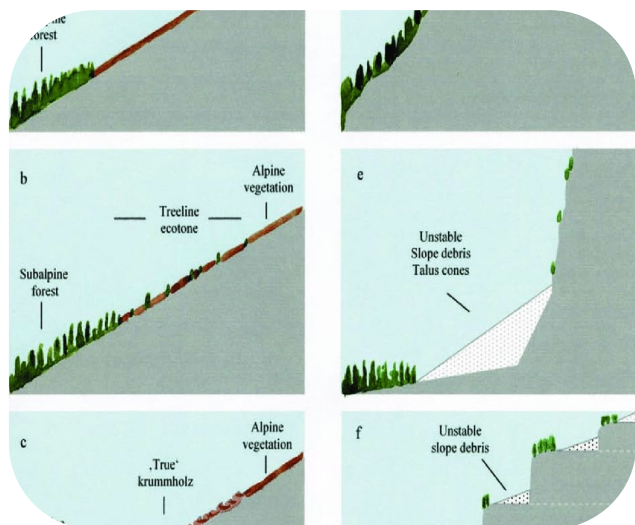
Indicateurs
économiques

Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par grand type forêt



GTF	Cibles BFEC 2023-2028	PAFIO V2023	
	Attribuable 23-28 (ha/an)	ha	%
Pessière	40	5 593	13983%
Pessière (ÉC)	293	3 607	1231%
Sapinière	2 250	9 396	418%
Total Résineux	2 583	18 596	720%
Total Résineux à FI	1 705	10 915	640%
Peupleraie	20	332	1660%
Peupleraie à résineux	162	3 249	2006%
Bétulaie blanche	193	1 325	686%
Bétulaie blanche à résineux	111	2 543	2291%
Érablière rouge	0	0	0%
Total FI et FIR	486	7 449	1533%
Feuillu tolérant	140	394	282%
Feuillu tolérant à résineux	290	3 136	1081%
Total FT et FTR	430	3 530	821%
Cédrière	20	912	4558%
Grand total	5 224	41 402	793%

Respect de la stratégie d'aménagement : Superficie planifiée par contrainte opérationnelle



Contraintes	Cibles BFEC 2023-2028	PAFIO V2023	
	Attribuable 23-28 (ha/an)	ha	%
Orphelin	596	2 757	463%
Paysage (encadrement visuel)	159	773	486%
Pentes fortes	172	803	467%
Ravages cerf de Virginie	58	1 014	1748%
Caribou	248	0	0%
Total toutes contraintes	1 233	5 346	434%
Hors des contraintes	3991	36 056	903%
Grand total	5 224	41 402	793%

Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois



Cible

- Très petit bois : 19.90 %
- Petit bois : 33.50 %

Résultat

- Très petit bois : 24,8 %
- Petit bois : 27,9 %

VOIC : indicateurs économiques



Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification	Vol/ha des superficies planifiées	Entre 130.50 m ³ /ha à 159.50 m ³ /ha	150 m ³ /ha
		Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)	Entre 117 dm ³ /tige et 143 dm ³ /tige SEPM	126 dm ³ /tige SEPM
			Minimum 200 dm ³ /tige PEU	379 dm ³ /tige PEU
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	180: 15%	180: 13 %
			181: 27%	181: 45 %
			182: 18%	182: 4 %
			183: 4%	183: 0 %
			184: 24%	184: 22 %
			185: 2%	185: 4 %
			186: 4%	186: 4 %
			187: 2%	187: 8 %
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	73%	57 %

VOIC : Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte	Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles	Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte	95 %	Conforme (99%)

VOIC : Écosystémiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (42%) Plan restauration en vigueur
		Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés	≥50 % du niveau historique	Non conforme (28%) Plan restauration en vigueur
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (85,7%)
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (99% des COS)
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	Conforme (100 %)

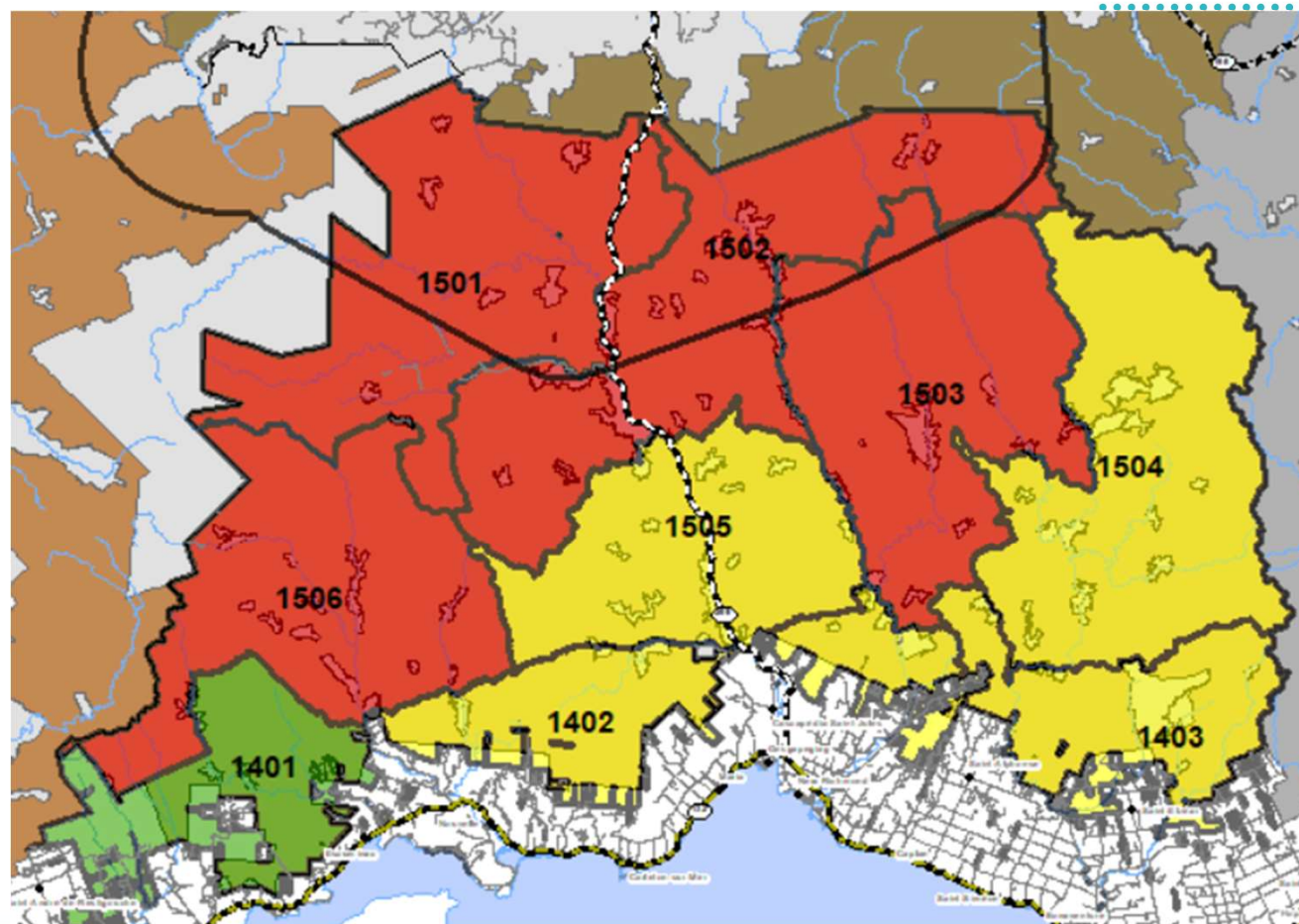
VOIC – Vieilles forêts

État de l'indicateur à
l'origine (2018)

Vert: >50% état origine

Jaune: 30% à 50% état d'origine

Rouge: <30% état d'origine



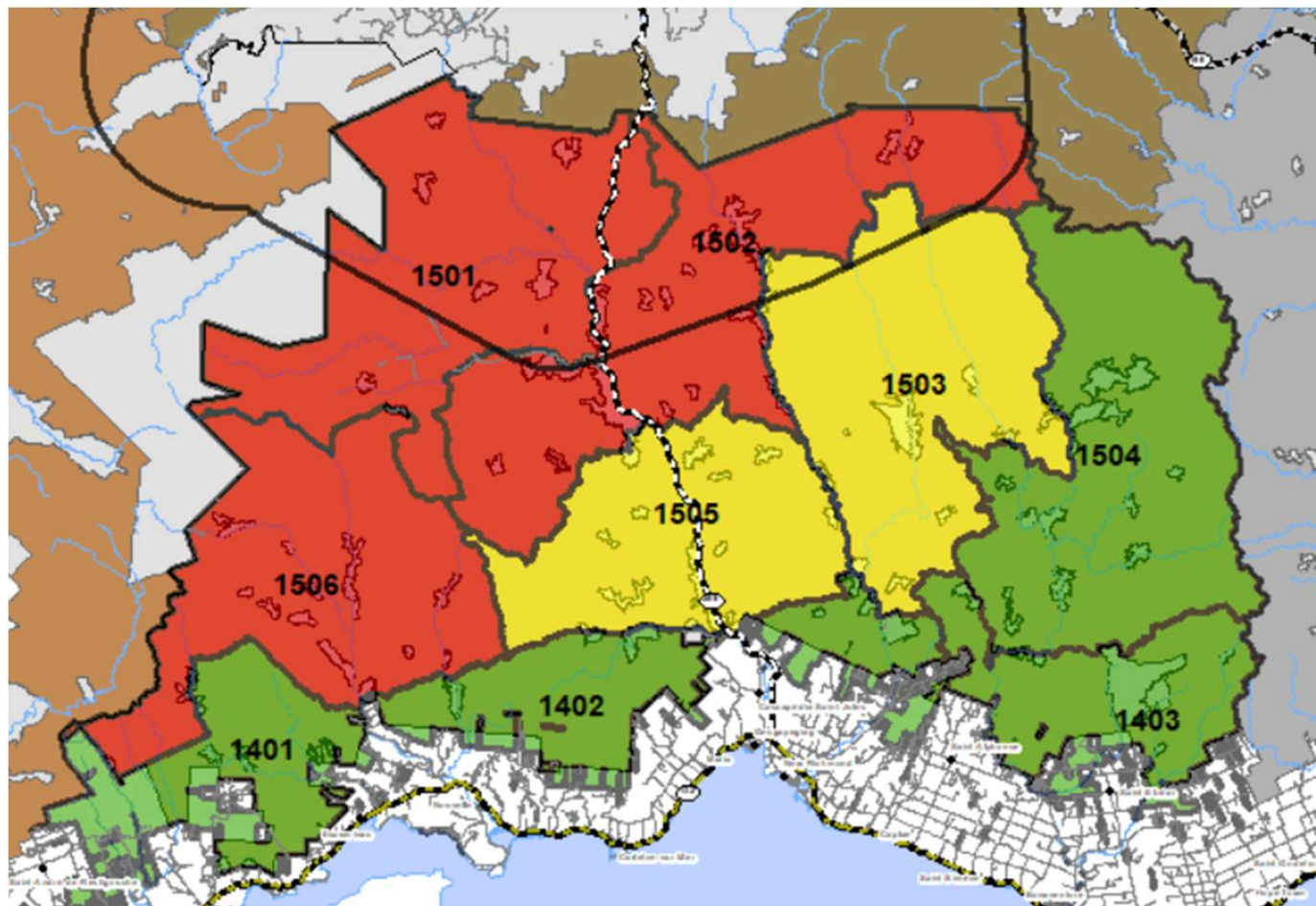
VOIC : Vieilles forêts

État actuel incluant
mortalité TBE et PRAN
2023

Vert: >50% état origine

Jaune: 30% à 50% état d'origine

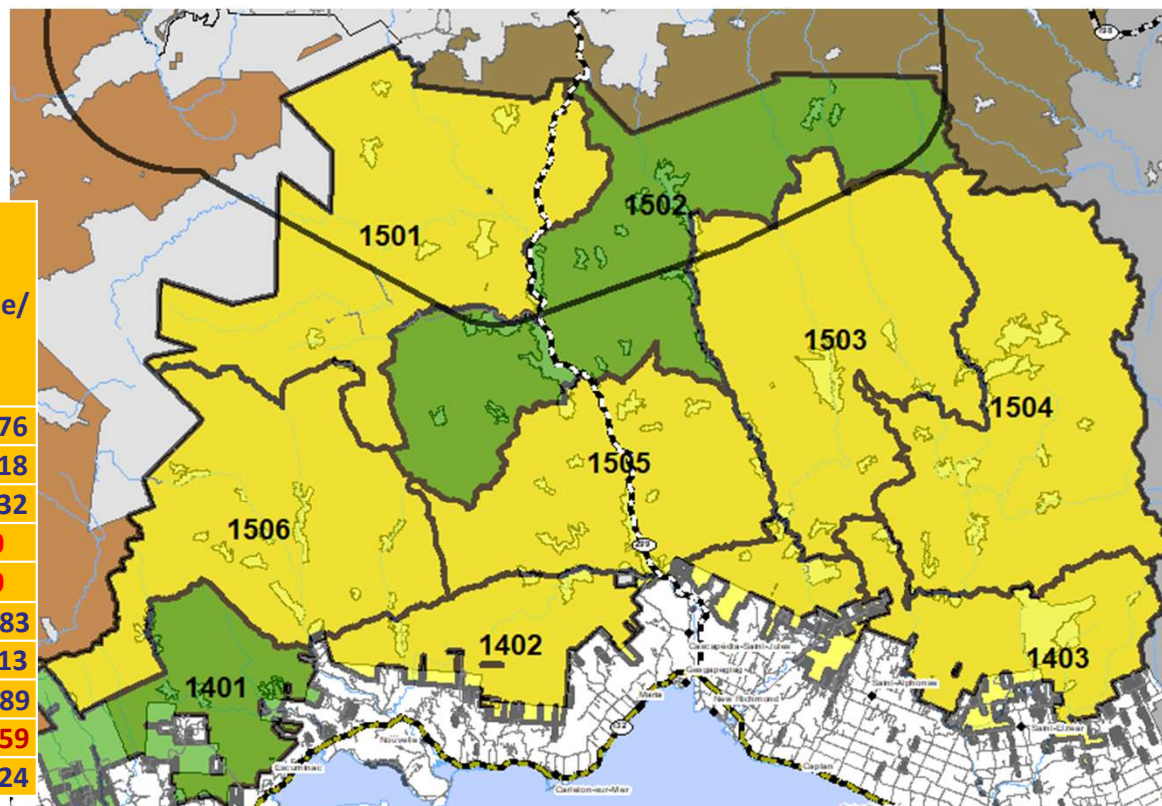
Rouge: <30% état d'origine



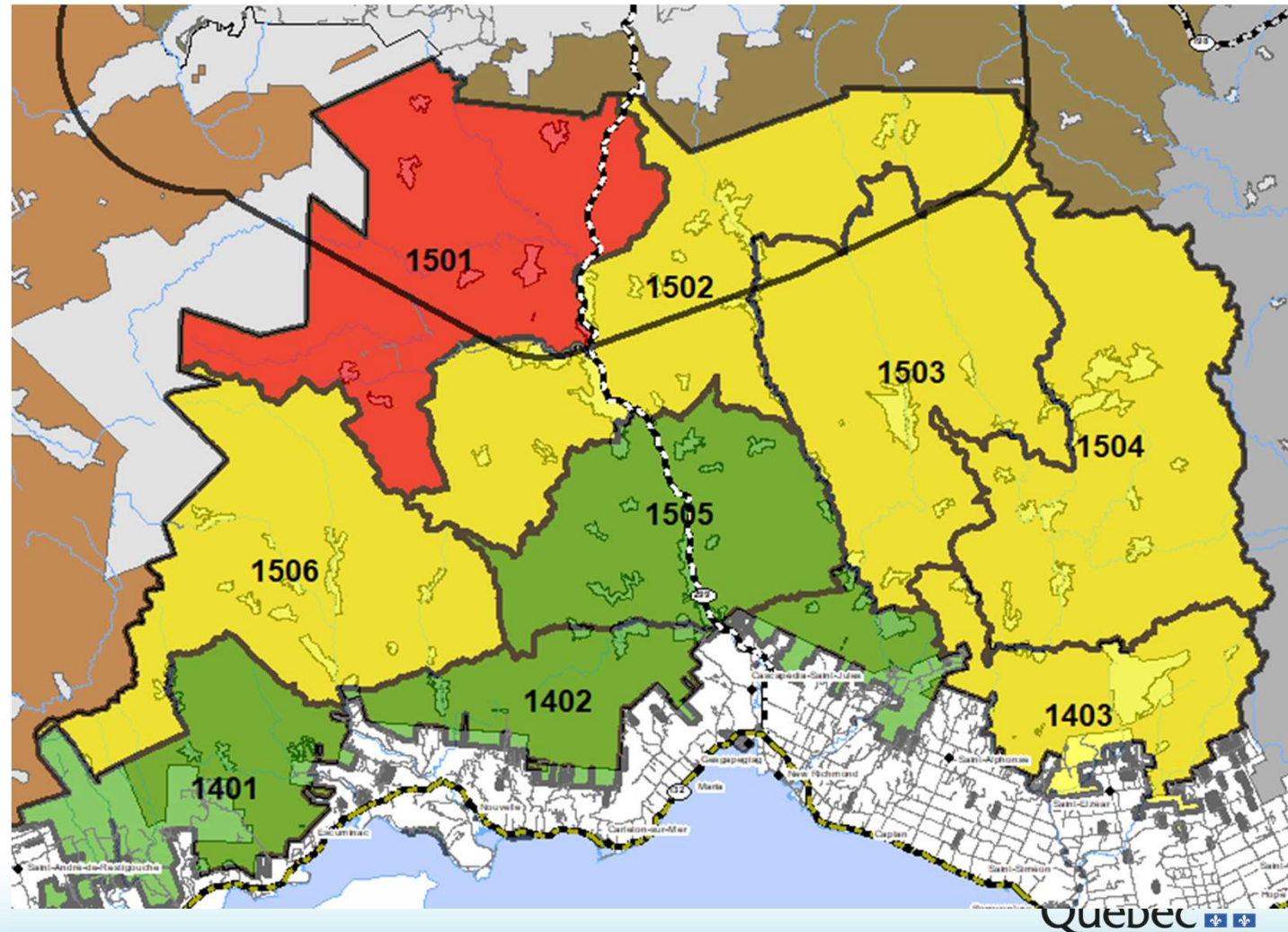
VOIC : Vieilles forêts

Plan de restauration visé (5^{ème} décennal)

UTA	Délai de restauration ajusté	Ha disponible (évolution naturelle et mortalité TBE)	planif/récolte CR 21-22-23- 24-25 (300%)	Ha disponible 2026- fin période	Année résiduelle fin délai	Ha récoltable/ an
1401	2033	11 280	949	10 331	7	1 476
1402	2033	12 811	1 488	11 323	7	1 618
1403	2033	12 747	1 321	11 426	7	1 632
1501	2033	3 623	4 470	(847)	7	0
1502	2048	(8 781)	2 764	(11 545)	22	0
1503	2033	3 181	497	2 684	7	383
1504	2033	37 607	3 216	34 391	7	4 913
1505	2033	7 784	1 561	6 223	7	889
1506	2038	7 193	6 486	707	12	59
TOTAL		87 445	22 752	64 693	-	10 324



VOIC: Structure irrégulière -état actuel



VOIC : Écosystémiques (suite)

Enjeu	Objectif	Moyen	Résultat
Organisation spatiale des peuplements	Faire en sorte que la répartition spatiale des peuplements s'apparente à celle des peuplements aménagés	Mise en œuvre de la dérogation réglementaire (COS) sur la répartition spatiale des coupes	Non appliqué au PAFIO

Conformité des blocs compacts – PRAN 300 2023 (R1541)

I PRAN 300 2023 AJOUT

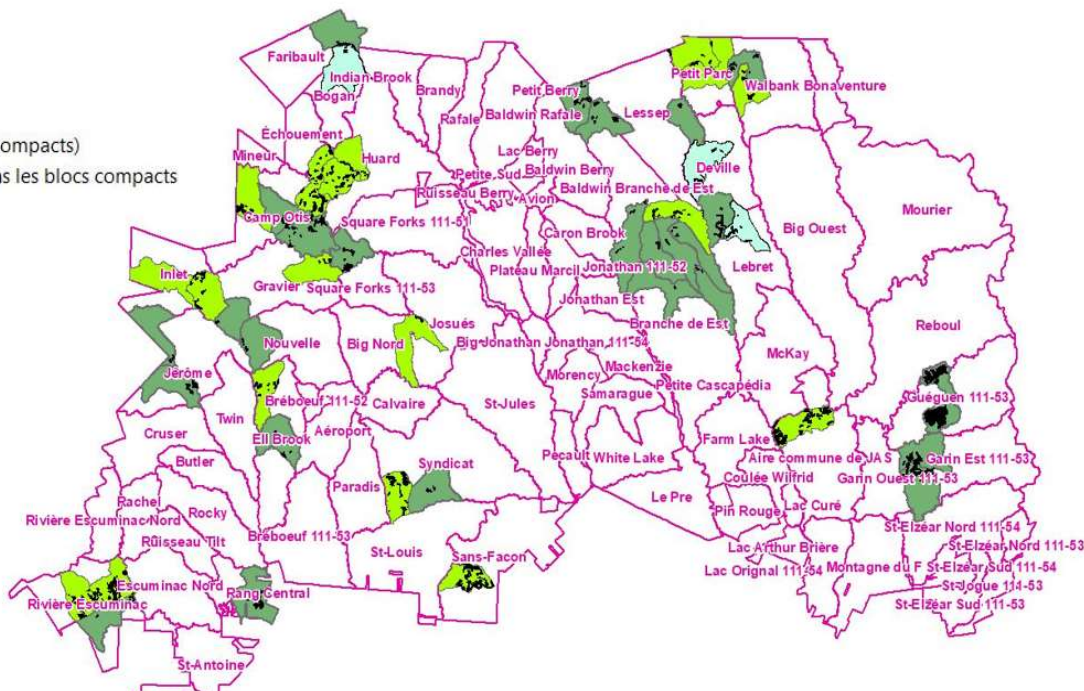


I COS

■ OUI

■ PAS (>20% de blocs compacts)

□ Oui aucune planif dans les blocs compacts



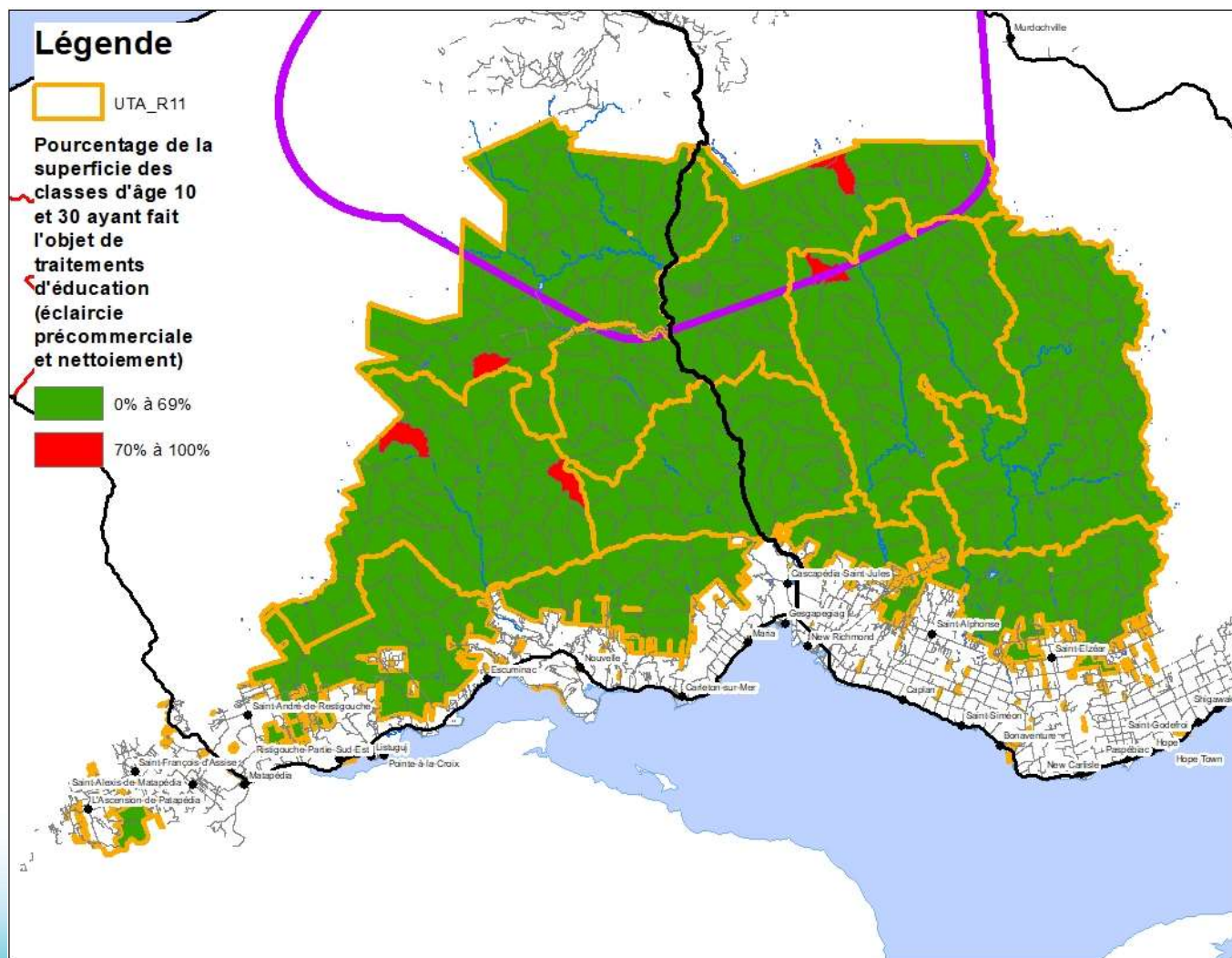
VOIC : Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie	Non appliqué au PAFIO
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (incluant la flore)	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être connus et cartographiés	Conforme
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés	Conforme
Rétablissement du caribou de la Gaspésie	S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou de la Gaspésie	Application des mesures intérimaires de protection jusqu'à l'adoption du prochain plan d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie	Conforme

VOIC : Fauniques

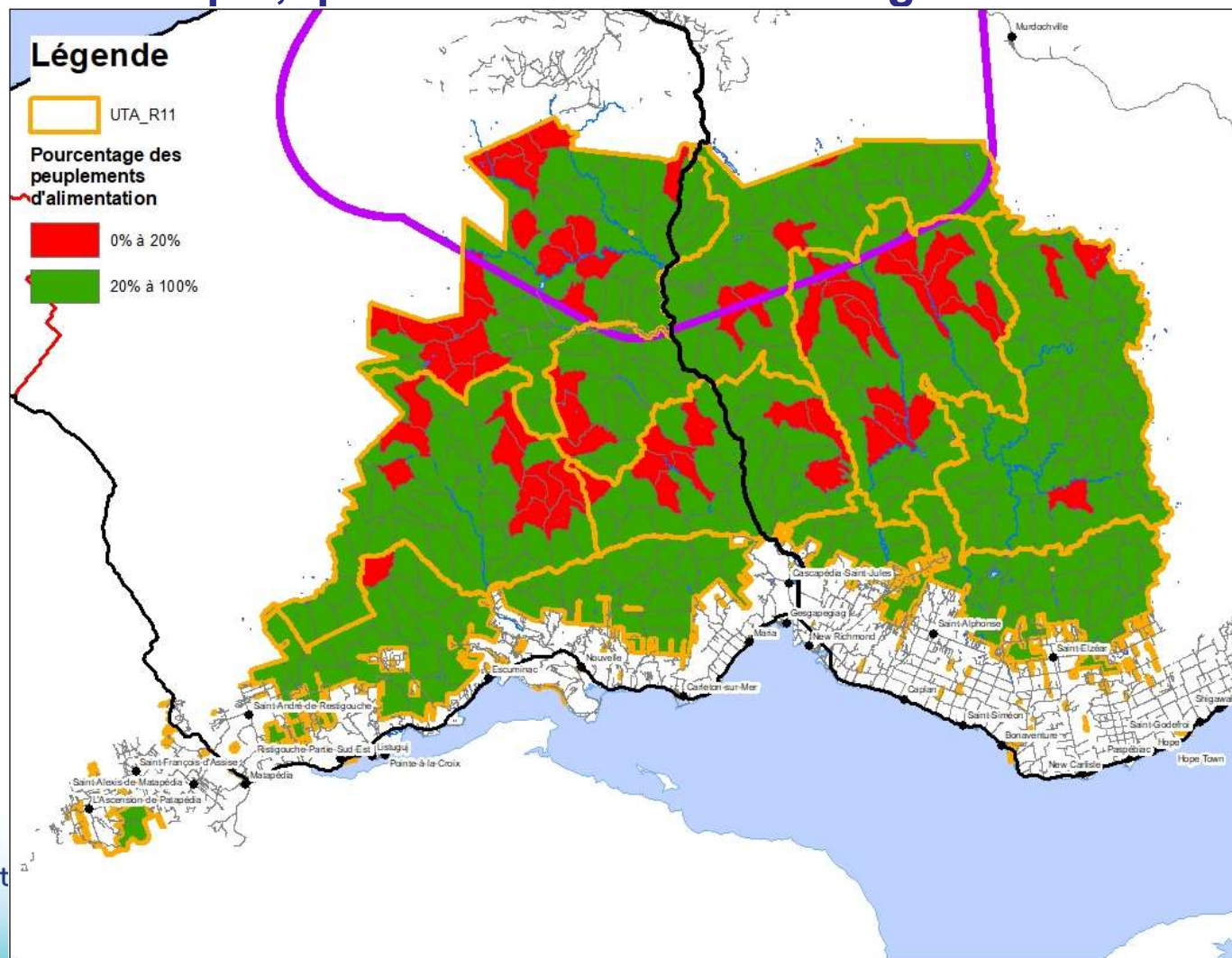
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée Qualité de l'habitat du lynx	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoyage) avec modalité de mitigation faunique	100 %	Non appliqué au PAFIO
		Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (99% des COS)
	Prendre en compte les besoins particuliers du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage) dans les TFS	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs identifiés	N/A 11161
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (42%) Plan restauration en vigueur
Qualité de l'habitat de l'orignal	Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplements d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (83% des COS)
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les TFS surfaciques	Minimum 20 % à l'échelle des TFSS	N/A 11161

VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de la gélinotte et du lynx



[Résultats EPC](#)

VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de l'original

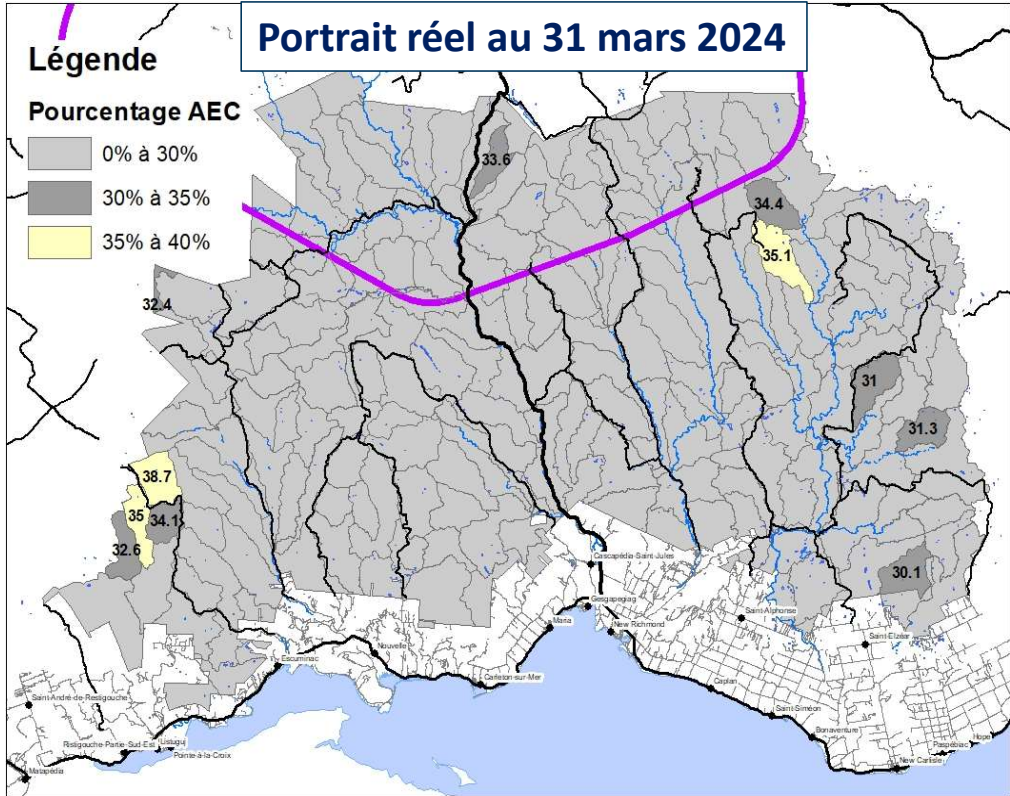
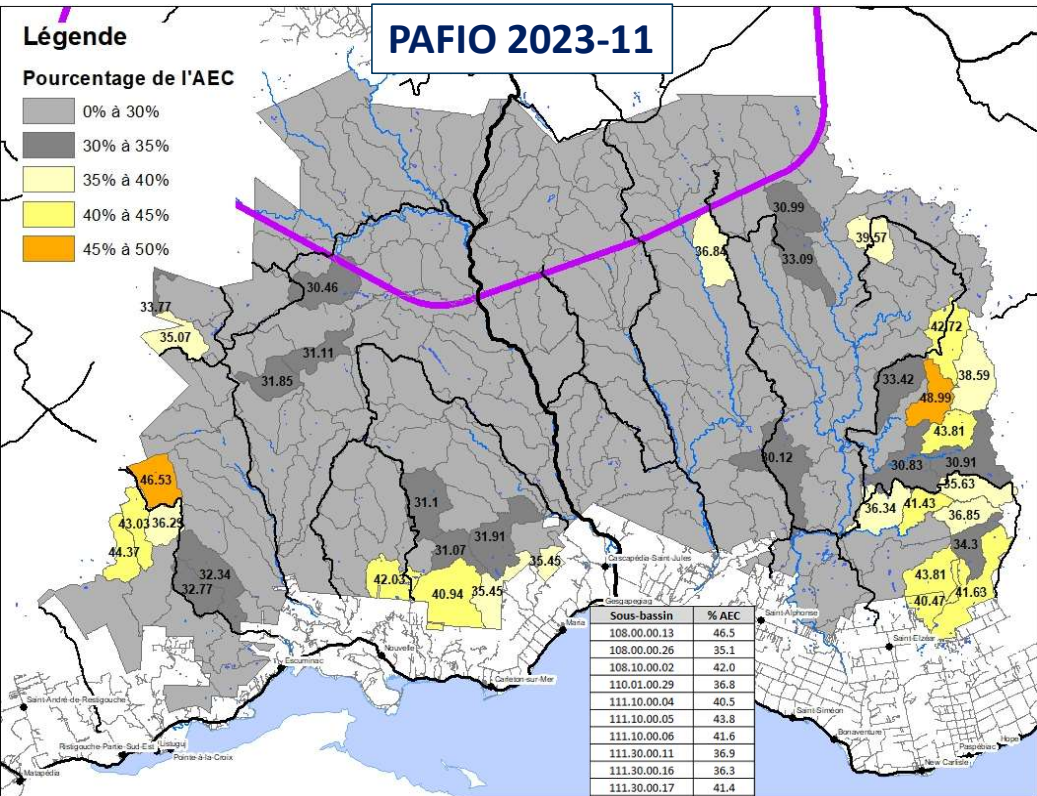


[Résultats Original](#)

VOIC : Qualité du milieu aquatique

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Conforme (100% des AEC)
		Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme (100%)

VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)



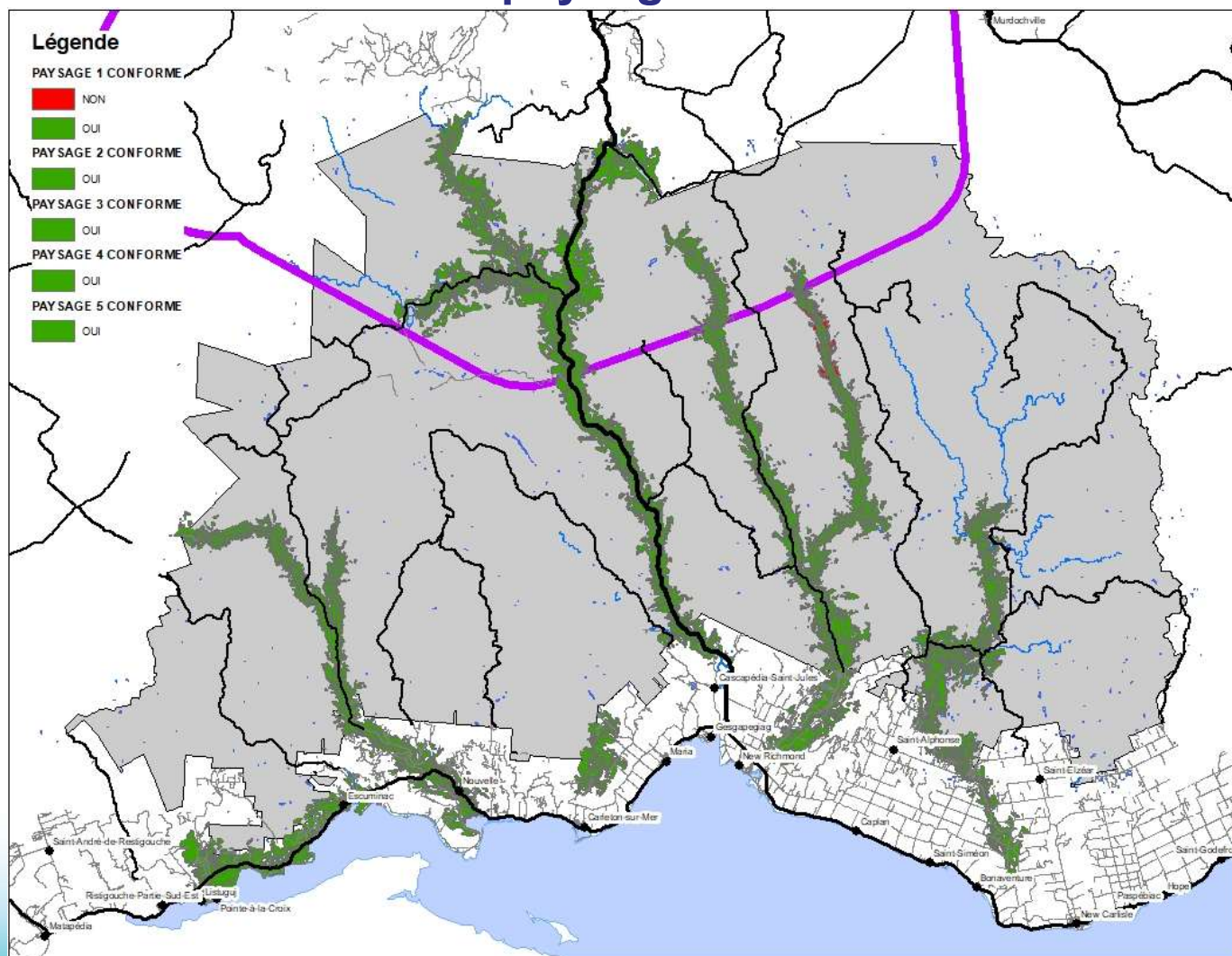
VOIC : Qualité visuelle des paysages

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité visuelle des paysages	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Taux de respect des modalités prévues au <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières</i> .	100 %	Non appliqué au PAFIO
		Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS.	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m.	Non appliqué au PAFIO

VOIC : Connectivité des grands pôles de conservation

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme (100%)

VOIC : Qualité visuelle des paysages

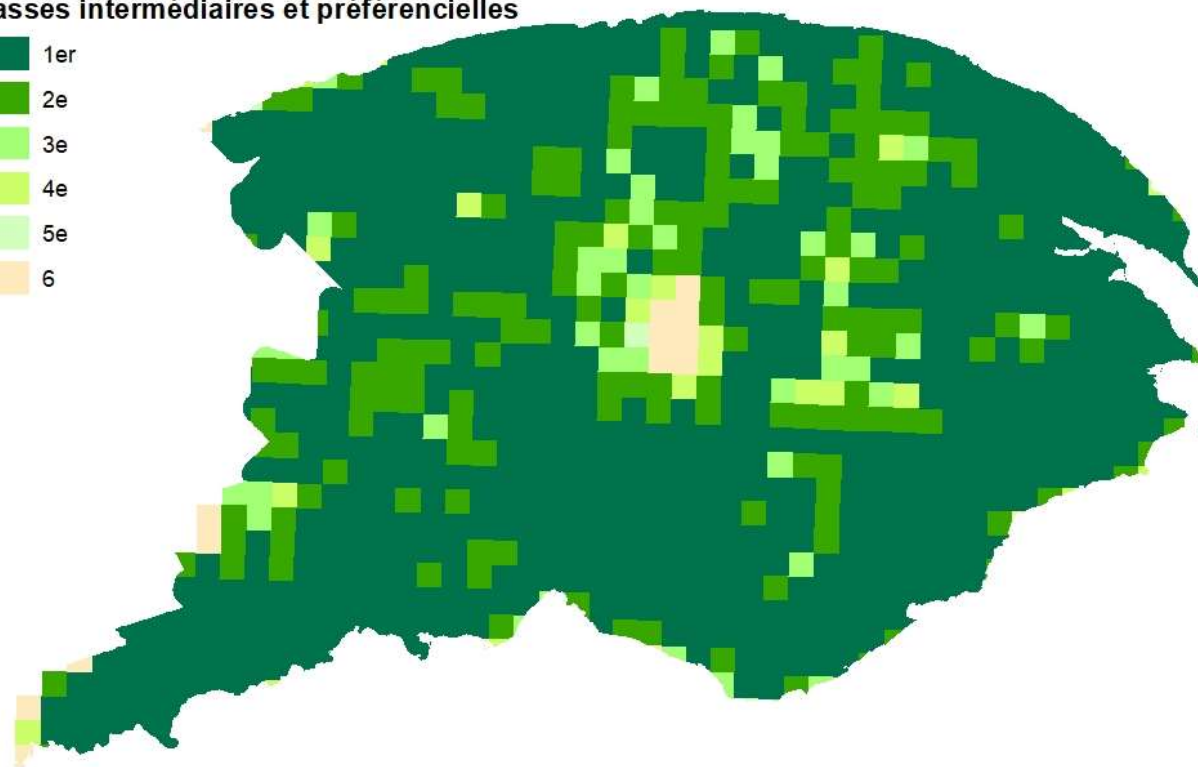
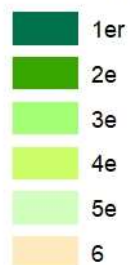


VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation

Légende

CONNECTIVITE

Classes intermédiaires et préférées



Le 1^{er} et 2^e
niveaux sont
considérés
comme
« connectés »

Résumé

Stratégie	Grands types de forêt	Sur-représentation justifiée de EPX, RFI et THO		
	Contraintes opérationnelles	déséquilibre dû à la gestion par COS complet (équilibre sur un horizon plus long)		
	Petit bois	Meilleur équilibre dans ce PAFIO car planification de pessières et d'aires d'arrosage (bois plus gros)		
	Indicateurs économiques	Zone de tarif NA à cause de ZHR caribou et TBE. EPX sur-représentée.		
VOIC	Écosystémiques	Vieilles forêts (UTA)	Non-conforme	Plan de restauration. Présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Vieilles forêts (Territoire certifié)	Non-conforme	Plan de restauration. Présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Structure interne (verticale)	Conforme	
		Structure interne (EPC)	Conforme	
		Milieux humide d'intérêt (MHI)	Conforme	
		Organisation spatiale des peuplements (COS)	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
	Faunique	Cerf de virginie	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Espèces menacées (EMVS)	Conforme	
		Sites fauniques d'intérêt	Conforme	
		Qualité de l'habitat petite faune (mitigation faunique)	NA (PRAN)	TSNC
		Qualité de l'habitat petite faune (EPC)	Conforme	
		Qualité de l'habitat petite faune dans TFSS (EPC)	NA	Pas dans la 11161
		Qualité de l'habitat du lynx (UTA)	Non-conforme	Plan de restauration
		Qualité de l'habitat de l'orignal (% alimentation)	Conforme	
		Qualité de l'habitat de l'orignal TFSS (% alimentation)	NA	Pas dans la 11161
		Mesures intérimaire caribou	Conforme	
	Milieu aquatique	Aire équivalente de coupe par sous-bassin (AEC)	Conforme	
		Pourcentage de compaction	Conforme	
	Paysages	Paysages GIRN	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Paysages 600-900m	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
	Connectivité	Grands pôles connectés	Conforme	

Rappel

- Le travail effectué présente la localisation des SIP prévus pour l'année 2024 et plus;
- Le choix des traitements n'est pas déterminé. Il dépend de l'analyse des inventaires terrains en tenant compte de l'ensemble des objectifs du secteur (ex. : mesure d'harmonisation, VOIC, etc.);
- Il est possible que plusieurs de ces secteurs ne soient pas récoltables ou traitables (jeune, trop petit, non admissible en nettoyage/dépressage, etc.);
- Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain et reboisement) et de dégagement doivent être considérés comme automatiquement inclus dans la consultation sur le secteur de récolte ;
- Les chemins proposés doivent être considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées;
- Un bilan démontrant la conformité de la PRAN 200 2024 vous sera transmis à l'hiver afin de démontrer entre autres le respect des blocs compacts, de la structure d'âge, du 600-900 (dérogation COS), des plans de ravage de cerf, ainsi que des modalités paysages.

Consultation publique du 28 novembre au 22 décembre 2023

Questions ou commentaires?

Préparé par: Marc-André Delorme, ing.f.
Frédéric Poirier, tech.f.

Collaboration : Mélanie Gaudette, ing.f.
Kevin Brière Berthelot, tech.f.
Alexandre Arsenault, tech.f.
Danny Boudreau, tech.f.